

AVIS RECTIFICATIF
REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DE DOMAINE DE L'ETAT ET DES AFFAIRES FONCIERE
OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIETE FONCIERE
DIRECTION REGIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'HABITAT DE MEDENINE
PROJET DE CONSTRUCTION DU SIEGE DE LA DIRECTION REGIONALE DE L'OFFICE
NATIONAL DE LA PROPRIETE FONCIERE DE MEDENINE

AVIS N° /12/2025/CR

CONCOURS NATIONAL D'ARCHITECTURE

L'office national de la propriété foncière, lance un concours national d'architecture en vue d'identifier les prestataires d'études architecturale et de suivi de travaux de projet de **Construction du siège de la direction régionale de l'office national de la propriété foncière de Médenine.**

Les architectes doivent être inscrit au tableau de l'ordre des architectes de Tunisie (dont leurs noms figurent dans la dernière liste a éditée par l'OAT ou disposent d'une inscription pour l'année en cours). Tout architecte participant au concours ne peut en aucun cas faire partie d'un groupement.

Conformément au décret-loi n° **2022-68** du **19** octobre **2022** et au guide des procédures établi par la haute instance de la commande publique, l'envoi des dossiers se fait obligatoirement à travers le système des achats publics en ligne TUNEPS (www.tuneps.tn).

Les documents administratifs seront remis obligatoirement à travers le système des achats publics en ligne TUNEPS. Ils sont composés de :

- 1) **Acte de groupement** : désignant l'architecte mandataire et signée par tous les membres du groupement et précisant notamment l'adresse postale, l'adresse mail exacte, le numéro de fax et le numéro de téléphone portable et fixe du mandataire.
- 2) **Attestation de participation au nom du projet fourni par l'ordre des architectes de Tunisie (OAT)** : une attestation pour chaque membre du groupement délivré par l'OAT et valable pour l'année en cours.

Les document techniques et les documents graphiques doivent être envoyés sous plis recommandés ou par rapide poste ou remis directement contre reçu au bureau d'ordre central de la direction régionale de l'Equipment et de l'habitat de Médenine au plus tard le 02 février 2026 (10h :00) à l'adresse suivante :
« **AVENUE MANSOUR ELHOUGH 4100-MEDNINE** portant mention « **NE PAS OUVRIR' AVIS N°12/2025 CR « CONCOURS NATIONAL D'ARCHITECTURE -PROJET DE CONSTRUCTION DU SIEGE DE LA DIRECTION REGIONALE DE L'OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIETE FONCIERE DE MEDENINE** »

La date limite de la remise des dossiers de participation est fixé le 02 février 2026 à (10h :00)

La date limite de la remise des projets de concours des concurrents est fixée au 02 février 2026 à (10h :00).

La séance d'ouverture des offres est publique et se fera en ligne à travers le système TUNEPS le 02/02/2026 à (14h :30) au bâtiment annexe de l'Office National de la Propriété Foncière sis à 18 rue Abderrahmen el Jaziri 1002 Tunis.

Le cachet du bureau d'ordre central de la direction régionale de l'équipement et de l'habitat de Médenine faisant foi.

NB :

- Tout dossier ou une partie parvenue ou reçu après la date limite de réception des dossiers sera déclaré irrecevable.
- Le ou les architectes ne peuvent faire partie de plus d'un groupement.

Le Conservateur de la Propriété Foncière
Le Président Directeur Général.

RHOUMA WADI